

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq le deux juin à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

ALVÉS Christophe ; CHATTON Guy-Joël ; COLIN Michèle ; COLLOT Bernard ; COLLOT Noël
DAZY Benoît ; LEMARCHAL Arnaud ; SKIROLE Patricia

Absentes excusées ayant donné pouvoir :

FLEURY Sylvie à CHATTON Guy-Joël ; GIANNINI Isabelle à SKIROLE Patricia

Absente : BRADFER Yasmina

A été nommée secrétaire de séance : Mme COLIN Michèle

1° Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 07 avril 2025.

2° Délibération n° 25-2025 : Adhésion au service « Protection des données » du Centre de Gestion de la Meuse

Le Maire explique au Conseil Municipal que le centre de gestion de la Meuse, dans le cadre de son service informatique, a mis en place une nouvelle mission : la mise à disposition d'un délégué à la protection des données. Ce dernier a pour fonction principale de veiller à ce que la collectivité soit en conformité avec le règlement européen général de protection des données. Afin de réaliser cet objectif, il est chargé de :

- informer et sensibiliser sur la culture « informatique et liberté »,
- veiller au respect du cadre légal,
- analyser, auditer et contrôler les collectes de données,
- établir et maintenir une documentation accessible aux usagers,
- assurer en toute impartialité la médiation avec les personnes concernées,
- interagir avec la CNIL.

Le Maire présente ensuite les conditions d'adhésion à ce service, notamment les coût et procédure. Compte tenu du caractère obligatoire de la mise en œuvre du RGPD d'une part, et de l'impossibilité de procéder à une désignation au sein de l'effectif d'autre part, le Maire propose au Conseil d'adhérer à ce service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

. **Décide** l'adhésion au service « Protection des données » du centre de gestion de la Meuse à compter du 1^{er} juillet 2025 et autorise le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toutes pièces rendues nécessaires pour l'application de celle-ci.

3° Délibération n° 26-2025 : Service des Eaux : Admission en non-valeur

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer des admissions en non-valeur concernant des créances irrécouvrables du Budget Service des Eaux :

Liste n° 4011770212 pour un montant de 126,30 € ;

Liste n° 7272611112 pour un montant de 380,39 €

Soit un montant total de **506,69€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Donne** son accord pour l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables au budget du Service des Eaux pour un montant total de **506,69€**.

- **Charge** le Maire d'effectuer les écritures comptables nécessaires à ces admissions en non-valeur.

4° Délibération n° 27-2025 : Création d'un nouveau site internet

Afin de mieux promouvoir son image, la commune de Louppy-sur-Loison souhaite moderniser son site internet. Ce nouveau site doit permettre à terme de développer les relations et les échanges d'informations entre la commune et les différentes collectivités de son territoire. Il doit : Donner la possibilité aux administrés de mieux connaître l'activité de la commune. Faciliter les contacts avec les partenaires extérieurs à la commune (entreprises, associations etc...). Faire connaître au grand public, l'offre culturelle et sportive de la commune ainsi que toutes les infos relatives à la vie de la commune. Le Maire indique qu'après s'être renseigné, divers sites ou associations ont proposé leurs services pour la réalisation de ce projet. Plusieurs sites proposent une réalisation gratuite, mais en contrepartie il y aura une publicité non contrôlée qui sera présente et pourrait devenir gênante.

Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre du Numéripôle de Bras-sur-Meuse, qui est une association Meusienne.

Le Numéripôle se chargera de la reprise du contenu de l'ancien site et intégrera ce contenu dans le nouveau site. De plus la formation à l'administration et la maintenance du site sera assurée par le concepteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** Mr le Maire à lancer la création du site internet dans les conditions sus définies,
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les demandes nécessaires et l'autorise à signer les documents y afférents.

5° Délibération n° 28-2025 : RODP Losange 2024

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de percevoir la redevance pour occupation du domaine public due par LOSANGE du 01/01/2024 au 31/12/2024 d'un montant de 51,20 € arrondi, suivant l'article L.2322-4 du code général de la PPP à 51,00 €

Les tarifs de base sont les suivants :

Le km d'artères aériennes 40,00 € Néant

Le km d'artères souterraines 30,00 €

Longueur de la voirie : 1,061 km

Le km d'emprise au sol 20,00 € Néant

A multiplier par le coefficient d'actualisation 2024 :1,60899737

Détail du calcul :

$30,00 \text{ €} \times 1,60899737 \times 1,061 = 51,20 \text{ €}$ arrondi à 51,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accepte**, à l'unanimité, de percevoir la RODP 2024 Losange pour un montant tde **51,00 €**.
- **Charge** le Maire d'émettre le titre pour recouvrer cette recette auprès de LOSANGE.

6° Délibération n° 29-2025 : Budget du Service des Eaux : Décision Modificative

Approvisionnement compte 6541

Fonctionnement

Dépenses	
Article (Chap) - Opération	Montant
618 (011) : Divers	-406,69 €
6541 (65) : Créances admises en non-valeur	406,69 €
Total des dépenses	0,00 €

7° Débats

Organisations des diverses manifestations programmées à Louppy :

- spectacle de rue avec le cirque « Inertie » place de l'Eglise le dimanche 29/06/2025 à 19h ;
- performance artistique de Carole Nieder avec la troupe de théâtre « Les Ombres du Soir » à la ferme de Benoît Dazy le jeudi 31/07/2025 à 20h ;
- repas communal à la salle des fêtes le dimanche 09/11/2025 à 12h ;
- cérémonie de la Flamme Sacrée le lundi 10/11/2025 à 19h30 place de l'Eglise.

La séance est levée à 21H45

La secrétaire de séance, Michèle COLIN

Le Maire, Guy-Joël CHATTON